

Identité et dignité

C'est à dessein que j'ai laissé de côté dans le titre les mots singularité et reconnaissance, parce que, comme je le montrerai plus loin, le terme de 'singularité' est ambigu, et celui de 'reconnaissance' est certes important mais quand même secondaire.

Identité

Pour aborder le thème de l'identité, il me semble utile et éclairant de partir de la distinction introduite par Hannah Arendt, à la suite de St Augustin, entre deux questions qui sont autant d'aspects de l'identité d'une personne :

Que suis-je ?

Qui suis-je ?

Il s'agit en fait de plus que d'aspects de l'identité, mais plutôt de deux niveaux d'identité.

a) **L'identité-que**, appelée dorénavant **identité individuelle**.

Elle s'exprime en termes de **qualités** ou propriétés, qui peuvent être conceptualisées resp. définies par des termes généraux. Etant foncièrement générales, ces qualités peuvent être possédées par d'autres individus.

Ex. : - caractéristiques physiques, psychologiques, caractérielles, mentales...

- talents, défauts, manques, limites
- intérêts, projets passés, présents, futurs, réussis ou échoués ou en cours
- convictions religieuses, philosophiques, morales (principes, valeurs), spirituelles...
- appartenances : nationales, ethnique, familiale, associative...

(On voit que l'identité individuelle englobe ce qui dans le texte 'Identité, Singularité, Dignité' est appelé 'Identité', mais comporte bien plus d'éléments).

L'identité individuelle est une vraie identité, car elle me caractérise réellement, mais ce n'est pas l'identité profonde, appelée plus tard **personnelle**. En effet, comme déjà dit, toutes ces qualités peuvent être possédées en principe par n'importe quel individu (voir en particulier l'exemple de 'vrais' jumeaux) ; elles ne peuvent donc rendre compte de mon unicité ou irremplaçabilité.

En plus, toutes, sans exception, peuvent disparaître chez moi ; si donc ma véritable identité se ramenait à l'identité-que, je pourrais éventuellement ne plus être moi, mais un autre, ce qui cependant ne peut pas être, car même si je change profondément, je serais toujours conscient (et d'autres autour de moi aussi) de ce changement, je serais celui qui a tellement changé, et donc quelque part je serais resté quand même le même.

b) Avant de passer à l'identité-qui, il faut insérer encore un autre niveau d'identité, négligé par H. Arendt, et que j'appellerai l'**identité singulière**. Elle non plus n'est pas l'identité profonde, car comme l'identité individuelle, elle caractérise non seulement les êtres humains, mais également les animaux, les plantes et même les minéraux. Cette identité singulière consiste dans la localisation temporelle et spatiale. N'importe quel être matériel est singulier par sa situation dans l'espace et dans le temps, en premier lieu d'ailleurs par son emplacement spatial.

Aristote déjà constatait qu'aucun être matériel réellement existant ne peut occuper au même instant l'espace d'un autre ; c'est strictement lui et pas un autre qui se trouve à tel instant à tel endroit. Pourtant, cela ne fait pas de lui une personne. C'est pour cela que j'ai au début déclaré que la notion de singularité est ambiguë : nous verrons qu'elle se justifie certes dans le cas de la personne, mais elle s'applique aussi, nous venons de le voir, dans un sens différent il est vrai, aux êtres non-personnels.

L'identité singulière, au sens où elle a été définie ici, fait partie de mon identité, la caractérise réellement, mais n'est pas par elle-même déjà mon identité profonde, personnelle.

c) **L'identité-qui, l'identité profonde, l'identité personnelle.**

C'est elle qui assure mon unicité, irremplaçabilité, inconfondabilité, insubstituabilité.

Si ces termes n'apparaissent qu'ici, c'est qu'ils ne désignent ni des qualités ni des localisations :

- ils ne désignent rien qui soit de l'ordre du descriptif ni du conceptualisable,
- mais se réfèrent à des actes ; ils sont de l'ordre de la pratique de quelqu'un,
- voilà pourquoi ils ne sont exprimables que narrativement.

Quels sont ces actes ? Ce sont des actes qui se situent au plan de la responsabilité de quelqu'un : personne ne peut assumer à ma place ma ou mes responsabilités ; ou plus précisément : tous les êtres humains sont, en principe, des êtres investis de responsabilité (cela fait partie de leur identité-que, de leur identité individuelle, cela caractérise chacun), mais ils sont uniques et irremplaçables en ce que chacun a à répondre lui-même, personnellement de ses actes, décisions, comportements...

J'aime à citer dans ce contexte cette phrase de Georges Bernanos, dans laquelle il voulait exprimer ce qui est la tâche fondamentale à accomplir par tout homme : « Vivre sa vie, aimer son amour, mourir sa mort ». En insistant sur le pronom 'sa', je dirais : vivre, aimer, mourir, mais aussi : lutter, se réconcilier, aider, soutenir, construire, espérer etc., personne ne peut le faire pour moi, à ma place : moi, je dois le faire personnellement.

Qui suis-je donc ? Celui qui à tel moment, en tel lieu, a agi en prenant ses responsabilités (ou en ne les prenant pas !). Mes actes de responsabilités peuvent certes être décrits 'de l'extérieur', mais pas en tant que ce sont **mes** actes ni en tant que je les ai posés **pour prendre mes responsabilités**. Et c'est moi seul qui doit en répondre. C'est cette prise de responsabilité qui fait de moi une personne, ou plutôt, qui n'est possible et qui ne m'est possible, que parce que je suis une personne. C'est elle qui constitue mon identité profonde, mon identité personnelle. Elle se situe ailleurs que l'identité individuelle ainsi que l'identité singulière.

Cette identité personnelle n'est pas susceptible de changer, elle peut tout au plus disparaître avec moi. Elle est en moi en tout cas à l'état potentiel, à l'état de puissance. Mais cette puissance peut éventuellement ne pas s'effectuer, elle peut en rester au stade potentiel (enfants, handicapés mentaux) ou retomber à ce stade (comateux, déments), mais elle ne disparaît réellement qu'avec la mort. Et encore peut-elle perdurer dans la mémoire ou les récits. Pour passer de la puissance à l'acte, elle a besoin d'être reconnue : C'est ici que se situe donc le fameux thème de la reconnaissance. Remarquons cependant que la reconnaissance ne crée pas cette identité, mais est requise pour ce passage de l'état de potentialité à celui d'effectivité.

d) **L'unité de la personne**

Cette théorie de l'identité n'est pas encore ou déjà une théorie du moi ni de la personne dans son ensemble. Une telle théorie pose des problèmes autrement plus compliqués, dont entre autres celui de savoir, comment mettre en relation voire unir les trois niveaux de l'identité : individuelle, singulière et personnelle.

Et il ne faut pas oublier l'épineuse question de savoir qui ou quoi va opérer cette union si tant est qu'elle soit possible. Le moi ? Mais quel moi ? Il y en a à première vue plusieurs : le moi empirique, le moi qui unifie, le moi qui est unifié, le moi qui est conscient de lui-même etc. Quid d'ailleurs dans ces conditions du soi, et du sujet ?

e) **L'autonomie**

Si l'identité personnelle consiste dans des actes de prise de responsabilité, il faut dire quelques mots de l'autonomie, car il est évident que les deux thèmes sont liés. Mais comment ? Il faut dire qu'à cet égard la confusion est actuellement au moins aussi grande qu'à propos du thème de la dignité humaine.

Un bref rappel historique est susceptible d'éviter les malentendus les plus flagrants. En son sens classique, qui nous vient des Grecs et a été repris et adapté par Kant, l'autonomie désigne une souveraineté politique limitée, parce qu'inscrite dans un ensemble englobant. C'est en ce sens qu'actuellement la Catalogne est appelée une province autonome de l'Espagne. Ceci montre déjà que contrairement à l'opinion courante, l'autonomie n'a rien à voir ni avec l'indépendance, ni la toute-puissance, ni l'autarcie.

Kant a déplacé le concept d'autonomie du terrain politique sur celui de l'éthique : l'autonomie signifie ici la volonté humaine, mais dans la mesure d'abord où elle n'est pas arbitraire ('nomie', du grec 'nomos' = loi, règle), ensuite dans la mesure où elle n'est pas indépendante : la volonté n'est autonome que si elle se situe dans l'englobant qu'est la raison humaine, raison qui selon Kant est universelle et donc commune à tous les hommes.

L'autonomie, telle qu'on en parle de nos jours, 'postmoderne', est par contre synonyme d'arbitraire : je fais ce que je veux, ce qui me passe par la tête ; et elle est synonyme d'indépendance : personne n'a à s'immiscer dans mes affaires intérieures. C'est ce sens d'autonomie qui circule également dans l'argumentation des protagonistes de l'euthanasie. Ce qui par là est oublié, c'est que :

- l'autonomie est certes une caractéristique fondamentale de l'homme en tant que personne, mais qui reste à l'état potentiel si elle n'est pas développée, ce qui n'est possible qu'en relation avec autrui ; la prétendue autonomie-indépendance n'est qu'un leurre ;
- comme ce passage de la puissance à l'acte n'est jamais garanti, l'autonomie risque d'être, et souvent est, 'blessée' (voir à ce sujet le livre difficile à lire, mais très instructif de Corine Pelluchon *L'autonomie blessée* P.U.F. Paris 2009) ;
- l'autonomie, plutôt que d'être une compétence à la disposition de chacun, est au fond une tâche à remplir.

f) La dignité humaine

Ce que j'ai à dire sur la dignité est pour l'essentiel contenu dans le schéma qui, je crois, est à la disposition du secteur. Voilà pourquoi un bref rappel suffira.

Dans le discours actuel sur la dignité, surtout en rapport avec l'euthanasie, une grave confusion règne. On ne distingue pas entre deux concepts totalement différents de la dignité :

- le concept **normatif** de la dignité **humaine ou personnelle** :

C'est la dignité au sens des Droits de l'Homme, elle est le fondement de tous nos droits. Elle est la même pour tous, ne change pas, ne peut disparaître ou diminuer. Elle consiste dans la responsabilité et l'autonomie. (Je n'ignore pas les problèmes que semble poser cette définition. En effet, qu'en est-il de la dignité de ceux qui ne peuvent pas, pas encore ou ne plus exercer cette responsabilité, resp. leur autonomie ? Ce n'est pas la place ici d'exposer la solution à ce problème. Je me contenterai ici d'en indiquer le principe : Responsabilité et autonomie ne sont pas, nous l'avons vu, des performances simplement à la disposition entière des hommes, mais ce sont des tâches à remplir. Ce sont en quelque sorte des normes, ou des valeurs si l'on veut. Seul un être de qui l'effectuation de normes ou de valeurs peut être exigée, possède une dignité. Peu importe dans quelle mesure il le fait ou le réussit en fin de compte. Du fait que pour l'homme il n'y a pas que des faits, mais aussi et surtout des normes, de ce fait il est investi de dignité).

- le concept **empirique** de dignité :

c'est l'image que chacun a de lui-même et qu'il veut que les autres aient de lui, c'est **l'estime de soi**, qui évidemment est différente d'un individu à l'autre, et peut changer, augmenter ou diminuer, et dépend grandement de l'influence d'autrui. Je l'appelle la dignité **individuelle**. Elle n'est la base ou la source d'aucun droit, sauf si l'influence de la part d'autrui est de nature pénale. Elle donne lieu tout au plus à des souhaits, qu'on peut lui satisfaire ou non.

Que peut bien signifier dans ces conditions 'une mort digne' ? Au sens de la dignité personnelle, une mort est digne, si elle est conforme à cette dignité, c'est-à-dire aux Droits de l'Homme. Tout le monde a droit à une telle mort. Au sens de la dignité individuelle, la mort est digne si elle est conforme à l'estime de soi, à l'image de soi. C'est sans doute le souhait de tout le monde, mais il n'y a pas d'instance où l'on puisse la revendiquer.

Hubert Hausemer